



COIFFEUR COLORISTE VÉGÉTAL FORFAIT 14 HEURES PRÉSENTIEL INITIATION

Parcours concourant au développement des compétences :

[Action de formation] - (articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail). Présentiel (Art. D 6313-3-1 du Code du travail).

Contexte, objectifs professionnels, public visé
Cette formation s'adresse aux techniciens coiffeurs qui sont désireux d'évoluer dans leur pratique en intégrant la coloration végétale et l'utilisation de cosmétiques capillaires d'origine naturelle respectueux de l'Homme.

Adaptée aux professionnels de la coiffure sensibles et allergiques aux produits de coloration chimique.

Il s'agit d'une formation technique.

Un niveau CAP coiffure est exigé.

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour l'entrée en formation Initiation.

La formation Initiation est obligatoire pour entrer en formation Perfectionnement 1

Objectifs :

Savoir poser des diagnostics capillaires (soin et coloration végétale) et du cuir chevelu,

Analyser le diagnostic et adapter le choix des cosmétiques naturels aux besoins du client,

Maitriser la préparation et l'application des cosmétiques naturels pour les soins du cuir chevelu et capillaires,

Se sensibiliser à la cosmétovigilance : décrypter une étiquette INCI, les labels et le Greenwashing,

Modifier ses habitudes de travail en se préservant des maladies professionnelles liées aux risques chimiques.

Les thèmes abordés lors de la formation sont :

les maladies professionnelles, la prévention et le cuir chevelu et les protocoles de soins, les techniques de diagnostic en coiffure naturelle, les protocoles et les techniques de préparation et d'application de la coloration 100% végétale

Méthode et outils pédagogiques :

Les moyens mis en œuvre : livret de formation, diaporamas et films, atelier sur mèches, matériels et produits de coiffure nécessaires à : la coloration, le rinçage, le séchage et le coiffage des modèles.

Les apprentissages sont transmis par les formateurs à l'aide de méthodes et techniques d'animation adaptées à l'apport ciblé. Pour la partie théorique : des exposés, le visionnage de vidéos, des cas pratiques sont utilisés. Pour les apports pratiques, des ateliers sur mèches, des applications sur modèles sont réalisés.

Moyens pédagogiques et matériels :

La salle de formation est équipée de tables, chaises, tableau mural ou sur pieds, réglettes mobiles multi-prises pour branchements ordinateurs. La salle de formation est visitée par le formateur en amont de chaque formation (éclairage, sécurité, accessibilité handicap, confort ...). L'animateur utilise vidéo projecteur et micro-ordinateur portable. Les participants sont invités à venir avec leur matériel de prises de notes (bloc papier, stylo, ordinateur portable, tablette ...). Des boissons (eau minérale, café, thé) sont à disposition et offertes.

Programme des 2 journées d'action concourant au développement des compétences (formation) :

1^{ère} journée :

- La cosmétovigilance : décryptage d'une étiquette et de ses composants. Les dangers du marketing ou Greenwashing. La formulation de produits cosmétiques respectueuse de l'Homme
- Etude de l'action des colorations sur le cheveu : de la coloration chimique vers la coloration végétale.
- Présentation des différentes familles de plantes tinctoriales. Le principe de coloration sur le cheveu et présentation du protocole d'application.
- Le fonctionnement de la coloration végétale, comment foncer les cheveux blancs. Etablir un diagnostic selon la couleur désirée, les hauteurs de tons, le pourcentage de cheveux blancs
- Atelier sur modèles : préparation d'une coloration



végétale et les décoctions. Techniques de préparation et d'application de la coloration végétale : réalisation du diagnostic, détermination de la hauteur de ton souhaitée, du fond de prépigmentation, choix du mélange de plantes et des temps de pose, préparation d'une coloration végétale.

2^{ème} journée

- Debriefing de la veille
- Les interdits en coloration végétale
- Techniques de préparation et d'application de la coloration végétale. Ateliers sur modèles par thématique. : les cuivrés, les rouges et les blonds.
- Réalisation d'un diagnostic, détermination du temps de pause, choix du mélange de plantes, application.

Accessibilité, conformité EPR :

L'établissement dispose d'un parking véhicules pour les visiteurs, incluant des places "Handicapés" matérialisées au sol. Salle de formation, toilettes, espaces de circulation, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Plus spécifiquement, la salle de formation est de plain-pied, spacieuse, et tout à fait adaptée à la circulation en fauteuil roulant. Tous ces points ont fait l'objet d'une visite préalable par le formateur auprès du Directeur d'établissement.

Durée de la formation, horaires :

2 journées (7 heures), de 09h30 à 17h00 pour le 1^{er} jour et de 9h00 à 16h30 le 2^{ème} jour

Nombre de participants et formateur(s) : Présentiel
: 8 participants maximum avec 1 formateur

Déficit sensoriel ou moteur, accessibilité

L'Organisme L'Institution végétale est particulièrement attentif à la prise en compte d'un éventuel déficit sensoriel ou moteur. Cette éventualité est abordée dès le premier test de positionnement avant inscription. Une approche adaptée et personnalisée, en fonction des situations individuelles, a été prévue en collaboration avec des acteurs pertinents et experts. Dans le cas de formation en

présentiel, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est systématiquement prévue et réalisée.

Sanction de la formation :

Un tour de table est effectué en fin de chaque journée avec les participants. Un questionnaire d'évaluation du stage est rédigé en fin de stage par chaque participant. Une attestation de fin de formation avec atteinte des objectifs est remise personnellement à chaque stagiaire. Une attestation d'assiduité et de présence vient compléter le dispositif avec envoi au commanditaire de la formation

Suivi de la formation :

Un questionnaire de suivi accompagne cette démarche dans les 2 mois qui suivent l'action de formation (envoi et retour par mail).

Documents contractuels :

Toutes les actions de formation dispensées par la SAS Roche font l'objet d'une convention de formation. Ces documents accompagnés du règlement intérieur, de l'attestation d'informations préalables à l'inscription, de la fiche descriptive d'action de formation, complètent le devis détaillé et complet.

Coût de la formation :

400 euros (quatre cents euros) HT, 480 euros (quatre cent quatre-vingt euros) TTC.

Fiche mise à jour le 11/12/2020